

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2055

5 septembre 2011

SOMMAIRE

Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV	98622	Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l.	98613
Bleu Renard S.A.	98624	Nexthouse 1 S.à r.l.	98639
Ciminko	98603	Nicego Invest S.A.	98614
Comsea S.A.	98633	Nicego Invest S.A.	98614
ERE III Twenty S.à r.l.	98616	NNS Holding S.à r.l.	98614
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	98607	Noura S.A.	98615
Geo Travel Finance S.C.A.	98617	Nulux Nukem Luxemburg GmbH	98615
Grangeville Participations S.A.	98616	OHL Finance S.à r.l.	98615
Immomil S.A.	98604	OOCL (Luxembourg) S.A.	98616
INOWA Invest S.à r.l.	98606	OPG 1 S.à r.l.	98616
Intellectual Property Management Luxembourg S.à r.l.	98637	Optique Himmes Ettelbruck G.m.b.H. ...	98613
Irino Immobilière S.à r.l.	98636	Orbit Private Asset Management S.A. ...	98614
Jadl Invest	98605	Ovide S.A.	98616
Kaupthing SICAV-SIF	98610	Palace Invest S.à r.l.	98633
LC Partners S.A.	98602	Pamoja Education Holdings S.à r.l.	98633
Lies Transports S.A.	98624	Pamoja Education Holdings S.à r.l.	98640
Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV	98622	Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l. ...	98621
Mammot Lux S.à r.l.	98603	Perfin S.A.	98615
Mawo S.à r.l.	98607	Photon S.à r.l.	98615
Media Publishing International Limited ..	98607	Pipers Overseas S.A.	98621
Metastore S.A.	98608	Pipers Overseas S.A.	98632
Mili Malo, S.à r.l.	98609	Pipers Overseas S.A.	98623
Mira SA	98609	Pipers Overseas S.A.	98623
Mondial Investments S.A.	98609	Potters International Holdings S.à r.l. ...	98632
Mortirolo Investholding S.A.	98612	Proprio S.A.	98632
MRC Development Company S.à r.l.	98612	PXP S.à r.l.	98622
MRC Development Company S.à r.l.	98608	Soboss S.A.	98612
NDI Luxembourg S.A.	98613	Summerhill Holding S.à r.l.	98617
NDI Luxembourg S.A.	98613	Ti Punch Immo	98640
		Ukrainian Agrarian Investments S.A. ...	98594
		Wind Acquisition Finance S.A.	98608

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June,
Before Us, Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of Ukrainian Agrarian Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 20 May 2011, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended so far.

The General Meeting was called to order at 2:00 p.m. and was chaired by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman requested Ms. Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg, to act as secretary of the meeting, which was unanimously approved by the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman requested Ms Aziza Gomri, attorney-at-law, residing in Luxembourg, to act as scrutineer of the meeting, which was unanimously approved by the General Meeting (the "Scrutineer").

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That it appeared from the hereinafter reproduced attendance list, established and certified by the members of the bureau, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, that all the shareholders of the Company, holding all the shares issued by the Company, were present or duly represented at the meeting.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the members of the bureau will also remain annexed to the present deed.

II. That all the shareholders of the Company declared to have been duly informed on all the items of the agenda prior to the meeting and to waive any formal convening requirements.

III. That the entire share capital of the Company is present or represented at this meeting and that, in accordance with article 20 of the Company's articles of incorporation, this meeting was consequently duly constituted and could thus validly deliberate and decide upon all items on its agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To convert the Company's share capital from thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one million (31,000,000) shares into the equivalent amount in Dollars of the United States of America based on the exchange rate available at the official site of the European Central Bank on 24 June 2011 at 0:00 a.m. (Luxembourg time) divided into thirty-one million (31,000,000) shares.

2. To increase the Company's share capital by the equivalent amount in Dollars of the United States of America of three thousand one hundred euro (EUR 3,100) based on the exchange rate available at the official site of the European Central Bank on 24 June 2011 at 0:00 a.m. (Luxembourg time).

3. To issue three million one hundred thousand (3,100,000) new shares so as to raise the number of shares from thirty-one million (31,000,000) shares to thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the General Meeting on the proposed capital increase.

4. To accept the subscription of three million one hundred thousand (3,100,000) new shares without nominal value and the full payment of such shares plus share premium by Ukrainian Agrarian Farms Limited by a contribution in kind consisting of (i) 409,500 shares held by Ukrainian Agrarian Farms Limited in UKRFARM FUNDING LIMITED, (ii) 21,500 shares held by Ukrainian Agrarian Farms Limited in FIRSTMED MANAGEMENT LIMITED and (iii) a definite, due and payable claim held by Ukrainian Agrarian Farms Limited.

5. To amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

6. To convert the thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) registered shares without nominal value issued by the Company into thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) bearer shares without nominal value with effect as of the issue by the Company of a global bearer share certificate on or about 14 July 2011.

7. To revoke Ernst & Young Luxembourg S.A. as statutory auditor of the Company with immediate effect.

8. To grant discharge to Ernst & Young Luxembourg S.A. for its mandate as statutory auditor of the Company for the period from the incorporation of the Company to the date hereof provided this discharge is approved at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2011.

9. To appoint Ernst & Young Luxembourg S.A. as independent auditor of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2011.

10. To appoint Mr. Oleksandr Kostenko, director, born in Ukraine, Khersonka region on 10 August 1975, with professional address at 28 Predlavinska, 03150, Kyiv, Ukraine, as new director of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2012.

11. To appoint Mr. Peter Thomson, director, born in St. Andrews, Scotland, on 28 September 1963, with professional address at Predlavinska, 03150, Kyiv, Ukraine, as new director of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2012.

12. To appoint Mr. Constantine Gosticas, director, born in London, England, on 3 November 1966, with professional address at Green Square Capital Limited, 73 Brook St, London W1K 4HX, England, as new director of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2012.

13. To amend article 22 of the Company's articles of incorporation

14. Miscellaneous.

After having duly considered and deliberated the matters on the agenda, the General Meeting requested the undersigned notary to document the following resolutions, which it deemed to be in the best corporate interest of the Company and adopted each time by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to convert the Company's share capital from thirtyone thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one million (31,000,000) shares without nominal value into forty-four thousand fifty-seven Dollars of the United States of America and twenty cents (USD 44,057.20) divided into thirty-one million (31,000,000) shares without nominal value.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of four thousand four hundred and five Dollars of the United States of America and seventy-two cents (USD 4,405.72), so as to raise it from its current amount of forty-four thousand fifty-seven Dollars of the United States of America and twenty cents (USD 44,057.20) divided into thirty-one million (31,000,000) shares without nominal value, to an amount of forty-eight thousand four hundred and sixty-two Dollars of the United States of America and ninety-two cents (USD 48,462.92), divided into thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) shares without nominal value.

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to issue three million one hundred thousand (3,100,000) new shares so as to raise the number of shares from thirty-one million (31,000,000) shares to thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the General Meeting on the proposed capital increase, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Ukrainian Agrarian Farms Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Palm Grove House, PO Box 3190, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ("UAF"), by virtue of a proxy given on 24 June 2011.

The appearing person declared to subscribe in the name and on behalf of UAF, prenamed, to the three million one hundred thousand (3,100,000) new shares of the Company without nominal value and to make payment in full for such new shares and a share premium in the amount of one hundred and thirty-four million seven hundred and six thousand six hundred and seventy-one Dollars of the United States of America and seventy-four cents (USD 134,706,671.74) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of (i) 409,500 shares with a nominal value of EUR 1.71 each held by UAF in UKRFARM FUNDING LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus and having its registered office at 15 Themistocles Dervis Margarita House, Nicosia, Cyprus, registered with the commercial register of Cyprus under the number HE 158897 ("UFFL"), representing the entire issued share capital of UFFL, having a carrying book value of eight hundred and ninety-five thousand seven hundred and ninety-seven Dollars of the United States of America and nine cents (USD 895,797.09) (ii) 21,500 shares with a nominal value of EUR 0.0039735 each held by UAF in FIRSTMED MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus and having its registered office at 12 Themistocles Dervis Palair D'Ivoire, 1st floor, 1066 Nicosia, Cyprus, registered with the commercial register of Cyprus under the number HE 158174 ("FML"), representing five per cent of the issued share capital of FML, having a carrying book value of one hundred and nine Dollars of the United States of America and thirty-one cents (USD 109.31) and (iii) a definite, due and payable claim held by Ukrainian Agrarian Farms Limited in a total

amount of one hundred and seventy-one Dollars of the United States of America and six cents (USD 133,815,171.06), the aggregate amount of the Contribution in Kind thus being one hundred and thirty-four million seven hundred and eleven thousand seventy-seven Dollars of the United States of America and forty-six cents (USD 134,711,077.46) .

In accordance with articles 26-1 and 27 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) Ernst & Young Luxembourg S.A. issued a report dated 24 June 2011, which concludes as follows: "Nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution In Kind does not correspond at least in number and book value to the 3,100,000 shares without nominal value to be issued with total related share premium of one hundred and thirty-four million seven hundred and six thousand six hundred and seventy-one Dollars of the United States of America and seventy-four cents (USD 134,706,671.74), hence total consideration amounting to one hundred and thirty-four million seven hundred and eleven thousand seventy-seven Dollars of the United States of America and forty-six cents (USD 134,711,077.46)".

Fourth resolution

The General Meeting RESOLVES to amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraphs 1 and 2). "The share capital of the Company is set at forty-eight thousand four hundred and sixty-two Dollars of the United States of America and ninety-two cents (USD 48,462.92), represented by thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

The authorised share capital is set at one million three hundred and fifty thousand one hundred and forty Dollars of the United States (USD 1,350,140) to be divided into nine hundred and fifty million (950,000,000) shares, without indication of a nominal value, with the same rights attached as to the existing shares."

Fifth resolution

The General Meeting RESOLVES to convert the thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) shares without nominal value issued by the Company into thirty-four million one hundred thousand (34,100,000) bearer shares without nominal value with effect as of the issue by the Company of a global bearer share certificate on or about 14 July 2011.

Sixth resolution

The General Meeting RESOLVES to revoke Ernst & Young Luxembourg S.A. as statutory auditor of the Company with immediate effect.

Seventh resolution

The General Meeting RESOLVES to grant discharge to Ernst & Young Luxembourg S.A. for its mandate as statutory auditor of the Company for the period from the incorporation of the Company to the date hereof provided this discharge is approved at the general meeting of the shareholders of the Company

Eighth resolution

The General Meeting RESOLVES to appoint Ernst & Young Luxembourg S.A. as independent auditor of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2011.

Ninth resolution

The General Meeting RESOLVES to appoint Mr. Oleksandr Kostenko, director, born in Ukraine, Khersonka region on 10 August 1975, with professional address at 28 Predlavinska, 03150, Kyiv, Ukraine, as new director of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2012.

Tenth resolution

The General Meeting RESOLVES to appoint Mr. Peter Thomson, director, born in St. Andrews, Scotland, on 28 September 1963, with professional address at Predlavinska, 03150, Kyiv, Ukraine, as new director of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2012.

Eleventh resolution

The General Meeting RESOLVES to appoint Mr. Constantine Gosticas, director, born in London, England, on 3 November 1966, with professional address at Green Square Capital Limited, 73 Brook St, London W1K 4HX, England, as new director of the Company with immediate effect for a period ending at the general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial year 2012.

Twelfth resolution

The General Meeting RESOLVES to amend article 22 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 22. Procedure, Vote, Minutes.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law and the law of 24 May 2011 regarding the exercise of certain rights of the shareholders during general meeting of listed companies (the "24 May 2011 Law") will specify notably the date, time, place and agenda of the meeting and include a clear and precise description of the procedure to be complied with by the shareholders in order to participate and vote during the general meeting.

Shareholders representing at least one twentieth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request together with a justification or a draft resolution to be adopted during the general meeting shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter or by electronic means at least twenty-two days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax or by electronic means another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence or by electronic means. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form (formulaire) which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- kind of shares held;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- deadline when the voting form must be received by the Company;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution;
- signature of the shareholder, as the case may be, by electronic signature, in compliance with the provisions of Articles 1322-1 and 1322-2 of the Civil Code; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form (formulaire) shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale") des associés d'Ukrainian Agrarian Investments S.A., une société anonyme ayant son siège social à 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 20 mai 2011, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'ici.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14 heures et été présidée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (le "Président").

Le Président a demandé à Mme Lou Venturin, juriste, demeurant à Luxembourg, de servir de secrétaire de la séance, ce qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale (le "Secrétaire").

Le Président a demandé à Mme Aziza Gomri, avocate, demeurant à Luxembourg, de servir de scrutateur de la séance, ce qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale (le "Scrutateur").

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant été constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire de constater:

I. Qu'il a apparu de la liste de présence reproduite ci-après, établie et certifiée par les membres du bureau, qui demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement, que tous les actionnaires de la Société, détenant toutes les actions émises par la Société, ont été présents ou dûment représentés à l'assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphés ne varietur par les membres du bureau demeureront également annexée au présent acte.

II. Que tous les actionnaires de la Sociétés ont déclaré avoir été dûment informé sur tous les points de l'ordre du jour préalable à l'assemblée et renoncer toute obligation de convocation formelle.

III. Que tout le capital social de la Sociétés est présent ou représenté à cette assemblée et que, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, cette assemblée a par conséquent été dûment constituée et pouvait ainsi valablement délibérer et décider de tous les points de l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour

1. Conversion du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un millions (31.000.000) actions sans valeur nominale en un montant équivalent en dollars des Etats-Unis sur base du taux de change disponible sur le site officiel de la Banque Central Européenne le 24 juin 2011 à 0:00 heures (heure luxembourgeoise) représenté par trente et un millions (31.000.000) actions.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant équivalent en dollars des Etats-Unis de trois mille cent euro (EUR 3.100) sur base du taux de change disponible sur le site officiel de la Banque Central Européenne le 24 juin 2011 à 0:00 heures (heure luxembourgeoise)

3. Emission de trois millions cent mille (3.100.000) nouvelles actions afin d'augmenter le nombre d'actions de trente et un millions (31.000.000) actions à trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Assemblée Générale de l'augmentation du capital proposée.

4. Acceptation de la souscription de trois millions cent mille (3.100.000) nouvelles actions sans valeur nominale et le paiement intégral de ces actions et d'une prime d'émission par Ukrainian Agrarian Farms Limited par un apport en nature consistant de (i) 409.500 actions détenues par Ukrainian Agrarian Farms Limited dans UKRFARM FUNDING LIMITED, (ii) 21.500 actions détenues par Ukrainian Agrarian Farms Limited dans FIRSTMED MANAGEMENT LIMITED et (iii) une créance certaine, liquide et exigible détenue par Ukrainian Agrarian Farms Limited.

5. Modification de l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points précédents.

6. Conversion des trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions nominatives sans valeur nominale émises par la Société en trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions au porteur sans valeur nominale avec effet à l'émission par la Société d'un certificat global d'actions au porteur le ou autour du 14 July 2011.

7. Révocation d'Ernst & Young Luxembourg S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

8. Décharge à Ernst & Young Luxembourg S.A. pour son mandat de commissaire aux comptes de la Société pour la période allant de la constitution de la Société à la date des présentes, sous réserve que cette décharge soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2011.

9. Nomination d'Ernst & Young Luxembourg S.A. comme réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2011.

10. Nomination de M. Oleksandr Kostenko, administrateur, né le 10 août 1975 en Ukraine, région Khersonka, ayant son adresse professionnelle au 28 Predlavinka, 03150, Kiev, Ukraine, comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2012.

11. Nomination de M. Peter Thomson, administrateur, né le 28 septembre 1963 à St. Andrews, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 28 Predlavinka, 03150, Kiev, Ukraine, comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2012.

12. Nomination de M. Constantine Gosticas, administrateur, né le 3 novembre 1966 à Londres, Angleterre, ayant son adresse professionnelle à Green Square Capital Limited, 73 Brook St, 73 Brook St, Londres W1K 4HX, Angleterre, comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2012.

13. Modification de l'article 22 des statuts de la Société.

14. Divers.

Avoir dûment considéré et délibéré sur les points de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes, qu'elle a considérées comme étant dans le meilleur intérêt social de la Société et a adoptées chaque fois à voix unanime:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un millions (31.000.000) actions sans valeur nominale en quarante-quatre mille cinquante-sept dollars des Etats-Unis et vingt cents (USD 44.057,20) représenté par trente et un millions (31.000.000) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre mille quatre cent cinq dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (USD 4.405,72), pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cinquante-sept dollars des Etats-Unis et vingt cents (USD 44.057,20) représenté par trente et un millions (31.000.000) actions sans valeur nominale à quarante-huit mille quatre cent soixante-deux dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (USD 48.462,92) représenté par trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'émettre trois millions cent mille (3.100.000) nouvelles actions afin d'augmenter le nombre d'actions de trente et un millions (31.000.000) actions à trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Assemblée Générale de l'augmentation du capital proposée, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Ukrainian Agrarian Farms Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 3190, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques ("UAF"), en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2011.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte l'UAF, susmentionné, aux trois millions cent mille (3.100.000) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale et de libérer intégralement ces nouvelles actions et une prime d'émission d'un montant de cent trente-quatre millions sept cent six mille six cent soixante-onze dollars des Etats-Unis et soixante-quatorze cents (USD 134.706.671,74) par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en (i) 409.500 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,71 chacune détenues par UAF dans UKRFARM FUNDING LIMITED, une société constituée sous les lois de la République de Chypre et ayant son siège social à 15 Themistocles Dervis Margarita House, Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro HE 158897 ("UFFL"), représentant la totalité du capital social émis d'UFFL, ayant une valeur comptable de huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et neuf cents (USD 895.797,09) (ii) 21.500 actions ayant une valeur nominale de EUR 0,0039735 détenues par UAF dans FIRSTMED MANAGEMENT LIMITED, une société constituée sous les lois de la République de Chypre et ayant son siège social à 12 Themistocles Dervis Palair D'Ivoire, 1st floor, 1066 Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro HE 158174 ("FML"), représentant cinq pourcent du capital social émis de FML, ayant une valeur comptable de cent neuf dollars des Etats-Unis et trente et un cents (USD 109,31) et (iii) une créance certaine, liquide et exigible détenue par Ukrainian Agrarian Farms Limited d'un montant total de cent trente-trois millions huit cent quinze mille cent soixante-et-onze dollars des Etats-Unis et six cents (USD 133.815.171,06), la valeur totale de l'Apport en Nature étant cent trente-quatre millions sept cent onze mille soixante-sept dollars des Etats-Unis et quarante-six cents (USD 134.711.077,46)..

La justification de l'existence et du montant de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire

Conformément aux articles 26-1 et 27 de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le réviseur d'entreprises agréé Ernst&Young Luxembourg S.A. a émis un rapport en date du 24 juin 2011, qui conclue comme suit: "Nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution In Kind does not correspond at least in number and book value to the 3,100,000 shares without nominal value to be issued with total related share premium of one hundred and thirty-four million seven hundred and six thousand six hundred and seventy-one Dollars of the United States of America and seventy-four cents (USD 134,706,671.74), hence total consideration amounting to one hundred and thirty-four million seven hundred and eleven thousand seventy-seven Dollars of the United States of America and forty-six cents (USD 134,711,077.46)".

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (Paragraphes 1 et 2). "Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit mille quatre cent soixante-deux dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-douze cents (USD 48.462,92) représenté par trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million trois cent cinquante mille cent quarante dollars des Etats-Unis (USD 1.350.140) devant être divisé en neuf cent cinquante millions (950.000.000) actions, sans indication de valeur nominale, avec les mêmes droits attachés qu'aux actions existantes."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir les trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions nominatives sans valeur nominale émises par la Société en trente-quatre millions cent mille (34.100.000) actions au porteur sans valeur nominale avec effet à l'émission par la Société d'un certificat global d'actions au porteur le ou autour du 14 juillet 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer Ernst & Young Luxembourg S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à Ernst & Young Luxembourg S.A. pour son mandat de commissaire aux comptes de la Société pour la période allant de la constitution de la Société à la date des présentes, sous réserve que cette décharge soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Ernst & Young Luxembourg S.A. comme réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2011.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Oleksandr Kostenko, administrateur, né le 10 août 1975 en Ukraine, région Khersonka, ayant son adresse professionnelle au 28 Predlavinka, 03150, Kiev, Ukraine, comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2012.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Peter Thomson, administrateur, né le 28 septembre 1963 à St. Andrews, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 28 Predlavinka, 03150, Kiev, Ukraine, comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2012.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Constantine Gosticas, administrateur, né le 3 novembre 1966 à Londres, Angleterre, ayant son adresse professionnelle à Green Square Capital Limited, 73 Brook St, 73 Brook St, Londres W1K 4HX, Angleterre, comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'année 2012.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 22. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi et la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générale des sociétés cotées (la "Loi du 24 Mai 2011"), spécifiera notamment la date, l'heure, l'endroit, l'ordre du jour de la réunion et une description claire et précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour être en mesure de participer et de voter à l'assemblée générale..

Les actionnaires représentant un minimum de vingt pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé ou par voie électronique au moins vingt-deux jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur ou par voie électronique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance ou par voie électronique. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- La forme des actions détenues;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le délai dans lequel le formulaire doit parvenir à la Société;

- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée;
- La signature de l'actionnaire, le cas échéant, sous la forme d'une signature électronique qui répond aux conditions des articles 1322-1 et 1322-2 du Code Civil, et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, Venturin, Gomri, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29353. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101358/486.

(110115546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

LC Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 143.118.

Auszug zur Veröffentlichung im Handelsregister:

Im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2011 von Firma LC Partners S.A. mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, registriert im RC Luxembourg Nr. B 143.118, wurde in einem Tagesordnungspunkt folgendes beschlossen:

„das Abberufungsgesuch von Alessio Rossi als Verwaltungsratsmitglied zum 30.06.2011 aus der Gesellschaft auszutreten, anzunehmen.“

„den Vorschlag Luc Nickels, geb. 24.07.1974 in Luxembourg, Expert Comptable, beruflich ansässig in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, zum neuen Verwaltungsratsmitglied ab 01.07.2011 zu berufen, anzunehmen.“ Die Dauer des Mandats ist begrenzt auf den 02.01.2015.

Das Gesellschaftskapital war vollständig vertreten, der Beschluss erfolgte einstimmig.

Luxemburg, den 01.07.2011.

*Für die Gesellschaft
Mandataire*

Référence de publication: 2011098492/20.

(110112177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Mammut Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097002/11.

(110109865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ciminko, Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 5, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 49.499.

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIMINKO S.A., ayant son siège social à L-8274 Kehlen, 5, am Kepbrill, inscrite sous le numéro B 49499 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, du 17 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 de 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2761 du 15 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Koen Peeters, administrateur de sociétés, domicilié à Kehlen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Ingrid Vermeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Kehlen. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ingrid Vermeulen, prénommée.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société à L-5401 Ahn, 5, route du Vin et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège sociale de la société à L-5401 Ahn, 5, route du Vin et de modifier l'article deuxième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social est établi à Ahn.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: K. PEETERS, I. VERMEULEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2011. Relation: REM/2011/907 Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 juillet 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011102279/43.

(110116099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Immomil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.417.

— DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

INTERFIDA Revisioni e Consulenze S.A., la société existant et gouvernée par les lois de la Suisse, ayant son siège social à CH-6850 Mendrisio, 9, Piazza del Ponte (Suisse), ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, Corporate Advisor, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "IMMOMIL S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.417, a été constituée par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 novembre 2004, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 15 février 2005.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la société, la comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 20 mai 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur ainsi qu'à l'annulation du registre des actions de la société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 950,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Annie SWETENHAM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2011. Relation GRE/2011/2419. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096909/61.

(110110493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Jadl Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.056.252,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 142.488.

L'an deux mil onze, le dix-neuf mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société GLG Invest Limited, dont le siège social est sis à 7, Welbeck Street, London, W1G 9YE, United Kingdom, inscrite au Registre de Commerce Royaume-Uni sous le numéro 7075061

Ici représentée par Mademoiselle Aurore Maron, employée, demeurant professionnellement à 75, parc d'activités, L-8308 Capellen

Laquelle comparante, tel que représentée, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "JADL INVEST" a été constituée suivant acte du 2 octobre 2008, reçu par Maître Anja HOLTZ, soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 2710 du 6 novembre 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 142.488,

- qu'elle a un capital de quatre millions cinq cent quatre vingt six mille deux cent cinquante deux euros (4.586.252,- €) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominales,

- que la comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "JADL INVEST", avec siège social à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités

Ensuite, la comparante, tel que représentée a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions sur l'ordre du jour:

Première résolution

Il est décidé de diminuer le capital social à concurrence de EUR 1.530.000,- (un million cinq cent trente mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 4.586.252,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante-deux euros) à EUR 3.056.252,- (trois millions cinquante-six mille deux cent cinquante-deux euros) par un remboursement en numéraire à son associé unique.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions cinquante-six mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 3.056.252,-) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 mai 2011 - WIL/2011/400. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 7 juin 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011101583/47.

(110115029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

INOWA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 142.434.

Im Jahr zweitausendelf, den vierten Juli.

Vor dem Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Norbert SCHERF, Immobilienmakler, geboren am 9. Juni 1962 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54320 Waldrach, Obere Kirchstrasse 28 (Deutschland);

2° Frau Iris SCHERF, Kauffrau, geboren am 14. April 1964 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54320 Waldrach, Obere Kirchstrasse 28 (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Norbert SCHERF, vorerwähnt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd und vertreten wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten erklären, in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Inowa Invest S.à r.l., mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.434, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2678 vom 3. November 2008, zu handeln.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter, handelnd und vertreten wie erwähnt, erklären die Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2320 Luxembourg, 6870, boulevard de la Pétrusse, nach L-3370 Leudelange, 5, zone industrielle Grasbusch.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

3.- Niederlegung des Mandates als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft BCB & Partners S.A.

4.-Ernennung des Herrn Jean-Marie Breser als alleiniger Geschäftsführer.

Gemäss der Tagesordnung haben die Erschienenen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, nach L-3370 Leudelange, 5, zone industrielle Grasbusch, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung, Artikel zwei (Absatz eins) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Leudelange.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Niederlegung des Mandates der Gesellschaft BCB & Partners S.A. an.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Jean-Marie Breser, Bankkaufmann, geboren am 4. Juni 1959 in Luxemburg, wohnhaft in L-7395 Hunsdorf, 36A, rue de Steinsel als alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft. Die Kosten werden auf tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an alle Erschienenen, welche alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle die gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Norbert Scherf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 juillet 2011. LAC / 2011 / 30667. Reçu (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Juli 2011.

Référence de publication: 2011096913/60.

(110110359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Mawo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3728 Rumelange, 103, Cité Hierzesprong.

R.C.S. Luxembourg B 79.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097003/10.

(110109956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Media Publishing International Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 149.226.

- Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2011097004/11.

(110110321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.863.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2011

En date du 15 juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Thomas BUCHER, né le 21 avril 1966 à Gurbü, Suisse, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 7, Balz Zimmermann Strasse, 8058 Zurich-Airport, Suisse, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Andrew GIBSON, né le 22 mai 1961 à Taupo, Nouvelle Zélande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 11710, Plaza America Drive, Suite 800, 22033 Reston, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Guy HARLES
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Monsieur Thomas BUCHER
- Monsieur Andrew GIBSON

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Gate Gourmet Luxembourg III. B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011101877/27.

(110116055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.636.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 juin 2011

- 1) M. Jean KONINCKX a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2) M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MRC DEVELOPMENT COMPANY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011097010/16.

(110109851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Metastore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 89.033.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097006/10.

(110109755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 juin 2011

1. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
2. Le mandat d'administrateur de M. Karim NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Les mandats d'administrateur et de Président du conseil d'administration de M. David CATALA ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Le mandat d'administrateur de M. Riccardo CALIENDO a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Le mandat d'administrateur de M. Hugo FROMENT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. Le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Wind Acquisition Finance S.A.
David CATALA / Pierre CLAUDEL

Référence de publication: 2011100567/25.

(110113620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Mili Malo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 114.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097007/9.

(110110081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Mira SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097008/10.

(110109954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Mondial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 5 juillet 2011 au siège social que:
Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2012, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élue comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes se clôturant au 28 février 2012:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2011101162/24.

(110115277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Kaupthing SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.141.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of the month of June,
before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Kaupthing SICAV-SIF", a société anonyme, qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable, Fonds d'investissement specialise - SICAV-SIF") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 35A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a notarial deed enacted on 8 August 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n° 2269 of 17 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B141 141. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation date.

The meeting is declared open with Mr. Kristian Jensen, professionally residing in Luxembourg, in the chair,
who appointed as secretary Mrs. Marie Jacquet-Steyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Ingunn Asgeirsdottir, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of "Pillar Securitisation S.à r.l.", with registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy (RCS Luxembourg, number B 147.031) as liquidator of the Company.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint:

"Pillar Securitisation S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.031, as sole liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale des actionnaires de «Kaupthing SICAV-SIF», une société anonyme ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisée, SICAV-SIF» régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié reçu en date du 8 août 2008, publié au Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 2269 du 17 septembre 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.141. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa création.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Kristian Jensen, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné Madame Marie Jacquet-Steyer, résidant professionnellement à Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Ingunn Asgeirsdottir, résidant professionnellement à Luxembourg, au poste de scrutateur.

L'assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de «Pillar Securitisation S.à r.l.», avec siège social au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 147.031) comme liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées «ne varietur» par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer:

«Pillar Securitisation S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.031, comme seul liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. JENSEN, M. JACQUET-STEYER, I. ASGEIRSDOTTIR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8833. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Pascal RECKEN.

Référence de publication: 2011096935/129.

(110110008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Mortirolo Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.296.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097009/9.

(110109370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MRC DEVELOPMENT COMPANY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011097011/11.

(110109882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Soboss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.299.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29.06.2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, CHARMILLOT Claude, Chemin de Vers, 18, CH-1228 Plan-les-Ouates, SUISSE, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. L'assemblée renouvelle également le mandat de l'administrateur délégué CHARMILLOT Claude, Chemin de Vers, 18, CH-1228 Plan-les-Ouates, SUISSE,

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011097116/18.

(110110252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

NDI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.182.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
NDI LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011097016/14.

(110109838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

NDI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.182.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097017/10.

(110109839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.112.

Veuillez noter que l'adresse de Ashleigh Goldberg a changé et se trouve à présent au:

1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni

Veuillez noter que l'adresse de Glenn Hill a changé et se trouve à présent au:

270, Park Avenue, NY 10017-2014 New York, USA

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour la Société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire

Référence de publication: 2011097018/15.

(110110374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Optique Himmes Ettelbruck G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.209.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011

a) L'assemblée nomme Monsieur Frank Burbach demeurant à D-54340 Klüsserath, 7, Richard-Von-Hagen Strasse gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 12/07/11.

Pour Optique Himmes Ettelbrück Gmbh

Par mandat

Didier Abinet

Référence de publication: 2011097028/15.

(110110339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Nicego Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097019/9.

(110110266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Nicego Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097020/9.

(110110268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NNS Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011097021/11.

(110109952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Orbit Private Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 277.700,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration signée en date du 27 mai 2011 que

Suivent l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 27 mai 2011, il a été demandé au Conseil d'Administration de la Société ("le Conseil") d'accepter la démission d'un administrateur, M. Rolf Sickman.

A ces fins, le Conseil a unanimement décidé:

- d'accepter la démission d'un administrateur, M. Rolf Sickman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 22 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Gérard Laurent / Arnold Bon

Director / Director

Référence de publication: 2011097271/19.

(110109232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Photon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 121.536.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale de la société tenue en date du 31 mai 2011

L'assemblée décide de révoquer Mr. Sam Block III de son poste de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011097033/12.

(110109559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Noura S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 140.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097023/9.

(110110272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Nulux Nukem Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 12.118.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097024/9.

(110110095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Perfin S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.870.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2011

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

PERFIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011097053/14.

(110109625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 83.066.

—
Rectificatif du dépôt effectué le 22/06/2011 sous le numéro L110096404

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097025/11.

(110109980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Grangeville Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 145.691.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2011, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2011, LAC/2011/30106.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «GRANGEVILLE PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 145.691.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101896/22.

(110116744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

OOCL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 123.690.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OOCL (LUXEMBOURG) S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2011097026/11.

(110109556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**OPG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ERE III Twenty S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.014.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097027/11.

(110110383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ovide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 40.788.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011097030/11.

(110109773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 892.270,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 8 Juillet 2011 de la société Summerhill Holding S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Madame Joanna Alwen Harkus née le 21 juillet 1979 à Brighton, Royaume Uni, et ayant pour adresse professionnelle 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume Uni;

- Monsieur Colm Denis Smith né le 14 novembre 1974 à Dublin, Irlande, ayant pour adresse professionnelle 4a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summerhill Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011097442/21.

(110109729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of June,

Before Us M^e Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred eighteen million two hundred fifteen thousand one hundred thirty-two euro and eighty-five cents (EUR 118,215,132.85), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 999 of 13 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159022 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary on this day, not yet published.

The meeting was declared open at 7.30 p.m. by M^e Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Marc Frantz, lawyer with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Rémy Bonneau, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirteen million four hundred twenty-two thousand and nine euro and fifty-eight cents (EUR 113,422,009.58) so as to raise it from its present amount of one hundred eighteen million two hundred fifteen thousand one hundred thirty-two euro and eighty-five cents (EUR 118,215,132.85) to two hundred thirty-one million six hundred thirty-seven thousand one hundred forty-two euro and forty-three cents (EUR 231,637,142.43).

2 To issue eleven billion three hundred forty-two million two hundred thousand nine hundred fifty-eight (11,342,200,958) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

3 To accept subscription for the eleven billion three hundred forty-two million two hundred thousand nine hundred fifty-eight (11,342,200,958) newly issued shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred thirteen million four hundred twenty-two thousand and nine euro and fifty-eight cents (EUR 113,422,009.58) by LuxGEO

Parent S.à r.l. and to accept payment in full for such newly issued ordinary shares and a share premium by a contribution in kind consisting of receivables.

4 To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirteen million four hundred twenty-two thousand and nine euro and fifty-eight cents (EUR 113,422,009.58) so as to raise it from its present amount of one hundred eighteen million two hundred fifteen thousand one hundred thirty-two euro and eighty-five cents (EUR 118,215,132.85) to two hundred thirty-one million six hundred thirty-seven thousand one hundred forty-two euro and forty-three cents (EUR 231,637,142.43).

Second resolution

The general meeting resolved to issue eleven billion three hundred forty-two million two hundred thousand nine hundred fifty-eight (11,342,200,958) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

Subscription - Payment

Thereupon appeared LuxGEO Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred twenty-six million two hundred seventy-nine thousand eight hundred forty-seven euro and sixty-six cents (EUR 226,279,847.66), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.036, (being hereafter referred to as the "Subscriber"), represented by Me Nicolas Gauzès, by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for eleven billion three hundred forty-two million two hundred thousand nine hundred fifty-eight (11,342,200,958) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium of one hundred thirteen million four hundred twenty-two thousand and nine euro and fifty-eight cents (EUR 113,422,009.58) and to fully pay the nominal value thereof for such newly issued ordinary shares and the share premium by a contribution in kind consisting of receivables (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of two hundred twenty-six million eight hundred forty-four thousand nineteen euro and sixteen cents (EUR 226,844,019.16) corresponding to the nominal value of the eleven billion three hundred forty-two million two hundred thousand nine hundred fifty-eight (11,342,200,958) new ordinary shares subscribed in an aggregate amount of one hundred thirteen million four hundred twenty-two thousand and nine euro and fifty-eight cents (EUR 113,422,009.58) and to the share premium in an aggregate amount of one hundred thirteen million four hundred twenty-two thousand and nine euro and fifty-eight cents (EUR 113,422,009.58) paid up for such new ordinary shares.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that there subsist no impediments to the free transferability of their respective Contributions to the Company, that all consents required in that respect have been obtained and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by FPS AUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, and signed by Mr. Patrick Sganzerla on 30 June 2011 wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind amounting to EUR 226,844,019.16 (EUR 113,422,009.58 being allocated to the capital increase and EUR 113,422,009.58 being allocated to the share premium account) which corresponds at least in number and nominal value to the 11,342,200,958 shares with a nominal value of EUR 0.01 to be issued."

The Report will remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting resolved to accept said subscription as well as the Contribution and to allot the new shares to the Subscriber according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred thirty-one million six hundred thirty-seven thousand one hundred forty-two euro and forty-three cents (EUR 231,637,142.43) divided into

5.1.1 twenty-three billion one hundred sixty-three million seven hundred fourteen thousand two hundred forty-two (23,163,714,242) ordinary shares ("Ordinary Shares"), and

5.1.2 one (1) unlimited share or action de commandite ("Unlimited Share")
with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 7.40 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin,

Par-devant nous Maître Carlo Wersandt, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Geo Travel Finance S.C.A. une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent dix-huit millions deux cent quinze mille cent trente-deux euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (EUR 118.215.132,85), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 999 du 13 mai 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date de ce jour, non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 19.30 heures sous la présidence de Maître Nicolas Gauzès, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Marc Frantz, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rémy Bonneau, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent treize millions quatre cent vingt-deux mille neuf euros et cinquante-huit cents (EUR 113.422.009,58) pour le porter de son montant actuel de cent dix-huit millions deux cent quinze mille cent trente-deux euros et quatre-vingt-cinq centime d'euro (EUR 118.215.132,85) à deux cent trente et un millions six cent trente-sept mille cent quarante-deux euros et quarante-trois centimes d'euro (EUR 231.637.142,43).

2 Émission de onze milliards trois cent quarante-deux millions deux cent mille neuf cent cinquante-huit (11.342.200.958) actions ordinaires nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires existantes, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription par LuxGEO Parent S.à r.l. de ces onze milliards trois cent quarante-deux millions deux cent mille neuf cent cinquante-huit (11.342.200.958) nouvelles actions ordinaires émises, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent treize millions quatre cent vingt-deux mille neuf euros et cinquante-huit cents

(EUR 113.422.009,58) par LuxGEO Parent S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions émises et de la prime d'émission par un apport en nature sous la forme de créances.

4 Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions susmentionnées.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent treize millions quatre cent vingt-deux mille neuf euros et cinquante-huit cents (EUR 113.422.009,58) pour le porter de son montant actuel de cent dix-huit millions deux cent quinze mille cent trente-deux euros et quatre-vingt-cinq centime d'euro (EUR 118.215.132,85) à deux cent trente et un millions six cent trente-sept mille cent quarante-deux euros et quarante-trois centimes d'euro (EUR 231.637.142,43).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre onze milliards trois cent quarante-deux millions deux cent mille neuf cent cinquante-huit (11.342.200.958) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu LuxGEO Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent vingt-six millions deux cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-sept euros et soixante-six centimes d'euro (EUR 226.279.847,66), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représentée par Maître Nicolas Gauzès, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire onze milliards trois cent quarante-deux millions deux cent mille neuf cent cinquante-huit (11.342.200.958) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent treize millions quatre cent vingt-deux mille neuf euros et cinquante-huit cents (EUR 113.422.009,58) et libérer intégralement ces actions ordinaires souscrites par un apport en nature consistant en et libérer intégralement ces actions ordinaires nouvelles souscrites et la prime d'émission par un apport en nature consistant en des créances (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux cent vingt-six millions huit cent quarante-quatre mille dix-neuf euros et seize cents (EUR 226.844.019,16) correspondant à la valeur nominale des onze milliards trois cent quarante-deux millions deux cent mille neuf cent cinquante-huit (11.342.200.958) nouvelles actions ordinaires émises souscrites d'un montant total de cent treize millions quatre cent vingt-deux mille neuf euros et cinquante-huit cents (EUR 113.422.009,58) et à la prime d'émission d'un montant total de cent treize millions quatre cent vingt-deux mille neuf euros et cinquante-huit cents (EUR 113.422.009,58) libéré sur ces nouvelles actions ordinaires.

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, a encore déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par FPS AUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, et signé par Monsieur Patrick Sganzerla, le 30 juin 2011, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué comme décrit à la section 4 du présent rapport, nous n'avons aucune observation à mentionner sur la valeur de l'apport en nature s'élevant à EUR 226.844.019,16 (EUR 113.422.009,58 étant affecté à l'augmentation de capital et EUR 113.422.009,58 étant affecté au compte prime d'émission) qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux 11.342.200.958 actions avec une valeur nominale de EUR 0,01 à émettre.»

Le Rapport restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit Apport et d'émettre les nouvelles actions ordinaires conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente et un millions six cent trente-sept mille cent quarante-deux euros et quarante-trois centimes d'euro (EUR 231.637.142,43) représenté par:

5.1.1 vingt-trois milliards cent soixante-trois millions sept cent quatorze mille deux cent quarante-trois (23.163.714.243) actions ordinaires («Actions Ordinaires»); et

5.1.2 une (1) action de commandité («Action de Commandité»),

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après désignées les «Actions»).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, M. FRANTZ, R. BONNEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. LAC/2011/30328. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096865/231.

(110109937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 41, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.268.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097031/10.

(110110313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.008.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société Pipers Overseas S.A. avec effet immédiat.

Arlon, le 7 juillet 2011.

Dominique FONTAINE.

Référence de publication: 2011097034/10.

(110109976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

PXP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 106.506.

Suite à différentes cessions de parts en date du 20 juin 2007, dûment notifiées à la société, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Patrick DE LA HAYE, directeur, né à Liège (Belgique), le 15 octobre 1961, demeurant à B-1050 Bruxelles, 9 Avenue Louis Lepoutre	62 parts sociales
- Monsieur Per-Magne ROSAND, consultant en informatique, né à Bodo (Norvège), le 21 février 1958, demeurant au 204, route d'Arlon à L-8010 Strassen	62 parts sociales
TOTAL:	124 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

PXP S.à r.l.

Romain ZIMMER

Gérant

Référence de publication: 2011097294/19.

(110108957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

**Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.574.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") having its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") governed by Part I of the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as amended, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) dated May 11, 2007, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1005, on May 30, 2007.

The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), dated October 29, 2010, published in the Mémorial, number 2532, on November 22, 2010.

The meeting is opened at 10.00 a.m., under the chair of Mrs. Fiona SILVA, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Mireia CAMARASA, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Mireia CAMARASA, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of name of the Company into Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV as of 1 July 2011 and, as a consequence, amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") to read as follows as of 1 July 2011: "There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable under the name of Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV (hereinafter referred to as the "Company")."

2. Statutory elections:

a. Acknowledgment of the resignation of Mr. Peter Langford as director of the Company and ratification of the decision of the board of directors to co-opt Mr. Edward Catton as director of the Company as of 1 April 2011.

b. Appointment of Ms. Martina Kelly and Mr. Michael Gilleran as directors of the Company until the next annual general meeting to be held in 2011 effective as of the date of the entry into force of the changes under item 1. of the agenda.

B. a convening notice setting forth the agenda of the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Company on June 9, 2011 by registered mail;

C. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer;

D. out of 5,173,516.20 outstanding shares issued by the Company as at June 24, 2011, 2,320,381 shares of the Company are present or represented at the present meeting;

E. pursuant to Article 67-1(2) of the Law of 1915, no quorum is required and the present meeting may validly deliberate on item 1 of the agenda. The resolution on item 1 shall be passed by the affirmative vote of at least two third (2/3) of the shares present or represented and voting at the meeting;

F. Regarding item 2 of the agenda, the extraordinary general meeting of shareholders which was held, before notary, in Luxembourg at the premises of Arendt & Medernach on 9 June 2011, already approved it;

G. In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on June 9, 2011 at a first meeting, the shareholders may validly decide on item 1 of the agenda regardless of the number of shares represented.

After due consideration the meeting adopted unanimously the following resolution:

Sole Resolution

The change of name of the Company into Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV as of 1 July 2011 and, as a consequence, amendment of article 1 of the Articles to read as follows as of 1 July 2011: "There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable under the name of Avoca International Funds (Luxembourg) SICAV (hereinafter referred to as the "Company")."

- 2,320,381 votes in favour

- No vote against

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

The document having been read to the appearing persons, they signed, together with the notary, the present deed.

Signé: F. SILVA, M. CAMARASA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011/29563. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096946/68.

(110109526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.008.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société Pipers Overseas S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pierre GOFFINET.

Référence de publication: 2011097035/10.

(110109976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.008.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société Pipers Overseas S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Herbert GROSSMANN.

Référence de publication: 2011097036/10.

(110109976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Lies Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhof.
R.C.S. Luxembourg B 105.088.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011, enregistrée à Luxembourg le 6 juillet 2011 relation LAC/2011/30558 que les mandats des administrateurs Madame MAYER Suzette, commerçante, demeurant à L-8821 Koetschette, Zone artisanale Riesenhoff; Madame LIES Michèle, employée privée, demeurant à L-8821, Zone artisanale Riesenhoff et de Monsieur LIES Laurent, employé privé, demeurant à L- 8821 Koetschette, Zone artisanale Riesenhoff ont été renouvelés pour une durée de six ans, à partir du 11 mai 2011.

De plus, les mandats des administrateurs-délégués Madame MAYER Suzette, prénommée, et Monsieur LIES Laurent, prénommé ont été renouvelés pour une durée de six ans, à partir du 11 mai 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes, CONFIDENCIA-DAGEST, SERVICES OASE S.à.r.l., ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, RCS B 56680 a aussi été renouvelé pour une période de six ans, à partir du 11 mai 2011.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2011098503/20.

(110111885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bleu Renard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 161.650.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of June.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company MEKNES HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 3040 Limassol, Cyprus, Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, 5th Floor, Office 5A, registered with the Cyprus Companies' Register under number 196600, hereby represented by Mr. H.H.J.(Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given on June 10, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of BLEU RENARD S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to ONE MILLION EURO (€ 1.000.000.-), represented by one thousand (1.000) shares of a par value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of June at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Art.s, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole

signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2011.

b) The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The one hundred (100) shares have been subscribed by the company MEKNES HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 3040 Limassol, Cyprus, Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, 5th Floor, Office 5A.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand six hundred Euro (€ 1.600.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - Mr. H.H.J.(Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Mr. Stéphane ALLART, chartered accountant, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Ms. Michèle SCHMIT, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3) Has been appointed statutory auditor:

The private limited liability company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5) The registered office of the company is established at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société MEKNES HOLDINGS LIMITED, ayant son siège à 3040 Limassol, Chypre, Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, 5th Floor, Office 5A, enregistrée auprès du registre des sociétés de Chypre sous le numéro 196600,

ici représentée par Monsieur H.H.J.(Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée le 10 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire de la société comparante, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de BLEU RENARD S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000.-) , représenté par mille (1.000) actions de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation . Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes per-

sonnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-avant. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société MEKNES HOLDINGS LIMITED, ayant son siège à 3040 Limassol, Chypre, Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, 5th Floor, Office 5A.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur H.H.J.(Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Monsieur Stéphane ALLART, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Madame Michèle SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2011. Relation: ECH/2011/1049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087224/437.

(110098930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.008.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de ma décision de démissionner du poste de Commissaire de la société Pipers Overseas S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Signature

Référence de publication: 2011097037/12.

(110109976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Potters International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.309.802,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.355.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011097040/11.

(110109620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Proprio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097043/10.

(110109898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Comsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 82.679.

- Constituée suivant acte reçu par Me Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1228 du 24 décembre 2001. Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 724 du 14 avril 2011.

Il résulte de la lettre adressée à la société COMSEA S.A. en date du 28 janvier 2011 que Monsieur Filip DE WILDE, domicilié professionnellement à L-2146 LUXEMBOURG, 63-65, rue de Merl, a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2011 que Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, né le 26 décembre 1951 à B-ETTERBEEK, domicilié professionnellement à L-2146 LUXEMBOURG, 63-65, rue de Merl, déjà administrateur de la société, a été nommé administrateur-délégué. Monsieur Jean-Pierre DE WOLF terminera le mandat de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour la société COMSEA S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011097533/21.

(110110944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 140.274.

La Société prend acte du changement d'adresse de son associé unique, Lombard International Assurance S.A. A compter du 25 novembre 2009, le siège social est transférée au L-1748 Luxembourg, 4 rue Lou Hemmer.

Palace Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2011097045/11.

(110109535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pamoja Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 155.572.

In the year two thousand and eleven, on the 6th of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch sur Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There Appears:

Pamoja Business Holdings S.à r.l., a private limited liability company registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 157792, having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on December 10th, 2010 before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 399 of March 1st, 2011, modified on March 22nd, 2011 before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch sur Alzette, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1399 of June 28th, 2011 (hereafter the "Shareholder"), hereby duly represented by two of its managers,

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Pamoja Education Holdings S.à r.l." a private limited liability company registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155572, having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on September 21st, 2010 before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch sur Alzette, deed

published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2320 of October 29th, 2010 (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and four hundred euro (12.400.-Eur) represented by one hundred and twenty four (124) shares of one hundred euro (EUR 100,-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250.000,-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand and four hundred euro (EUR 12.400,-) to the amount of two hundred sixty-two thousand and four hundred euro (EUR 262.400,-) by creating and issuing two thousand and five hundred (2.500) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100,-) each (the "New Shares");

2. Subscription and payment of the New Shares by the sole existing shareholder of the Company by contribution in cash;

3. Amendment of article 6 of the by-laws so as to reflect the decision taken under point 1;

4. Miscellaneous.

The Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250.000,-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand and four hundred euro (EUR 12.400,-) to the amount of two hundred sixty-two thousand and four hundred euro (EUR 262.400,-) by creating and issuing two thousand and five hundred (2.500) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100,-) each (the "New Shares");

Second resolution

The New Shares have been subscribed and entirely paid up by the sole Shareholder by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250.000,-) is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed "ne varietur" by the two managers of the Pamoja Business Holdings S.à r.l. and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the article 6 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

Art. 6. Share Capital. The share capital is fixed at two hundred sixty-two thousand and four hundred euro (262.400.-Eur) represented by two thousand six hundred and twenty-four (2.624) shares with a nominal value of one hundred euro (100.-Eur) each.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.700.-EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

French version

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pamoja Business Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157792, ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 10 décembre 2010 par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 399 du 1^{er} mars 2011, modifié par acte du 22 mars 2011 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, acte

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1399 du 28 juin 2011 (ci-après l'"Associé"), représentée aux fins des présentes par deux de ses gérants.

L'Associé, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Pamoja Education Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155572, ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 21 septembre 2010 par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2320 du 29 octobre 2010 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent Euros (12.400.-Eur) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'Associé, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) au montant de deux cent soixante-deux mille quatre cent euros (EUR 262.400,-) par la création et l'émission de deux mille cinq cent (2.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les" Nouvelles Parts");

2. Souscription et libération des Nouvelles Parts par l'associé unique par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1;

4. Divers.

L'Associé, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) au montant de deux cent soixante-deux mille quatre cent euros (EUR 262.400,-) par la création et l'émission de deux mille cinq cent (2.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les" Nouvelles Parts").

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts sont souscrites et entièrement libérées par l'Associé unique par un apport en numéraire.

La preuve de l'apport a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par deux gérants de Pamoja Business Holdings S.à r.l. et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à deux cent soixante-deux mille quatre cent Euros (262.400.-Eur) représenté par cent vingt quatre (2.624) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100.-Eur) chacune.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.700.-EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.A. Dekker, C. Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): pr Line GERARD.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097046/129.

(110109792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Irino Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 142.257.

Im Jahr zweitausendelf, den vierten Juli.

Vor dem Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

INOWA Invest S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.434, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2678 vom 3. November 2008,

hier vertreten durch Herrn Norbert SCHERF, Immobilienmakler, geboren am 9. Juni 1962 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54320 Waldrach, Obere Kirchstrasse 28 (Deutschland), auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd und vertreten wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Der Komparent erklärt, in seiner Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Irino Immobilière S.à r.l., mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.257, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2612 vom 25. Oktober 2008, zu handeln.

In seiner Eigenschaft als einzige Gesellschafter, handelnd und vertreten wie erwähnt, erklärt der Erschienene dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2320 Luxemburg, 6870, Boulevard de la Pétrusse, nach L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

3.- Ernennung von Herrn Jean-Marie Breser als technischen Geschäftsführer.

Gemäss der Tagesordnung hat der Erschienene einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-2320 Luxemburg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, nach L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung, Artikel zwei (Absatz eins) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Leudelange.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Jean-Marie Breser, Bankkaufmann, geboren am 4. Juni 1959 in Luxemburg, wohnhaft in L7395 Hunsdorf, 36A, Rue de Steinsel, als technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift vom technischen Geschäftsführer und von einem zweiten Geschäftsführer verpflichtet.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft. Die Kosten werden auf tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an alle Erschienenen, welche alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle die gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Norbert Scherf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 juillet 2011 LAC / 2011 / 30666. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Juli 2011.

Référence de publication: 2011097634/62.

(110111092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

IPML S.à r.l., Intellectual Property Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.117.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le six juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Fernand SCHMIDT, serrurier, né à Luxembourg, le 21 février 1965, demeurant à L-5421 Erpeldange, 21a, rue de Mondorf.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de: „INTELLECTUAL PROPERTY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.” en abrégé „IPML S.à r.l. ”.

Art. 3. Le siège social est établi à Bous.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

a) l'acquisition, le développement et la gestion de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;

b) la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;

c) toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet social identique, similaire ou connexe au sien, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

d) toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent EURO (EUR 100.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Fernand SCHMIDT, prénommé, cent vingt-cinq parts	125
TOTAL: CENT VINGT-CINQ PARTS	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Fernand SCHMIDT qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-5421 Erpeldange, 21a, rue de Mondorf.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fernand Schmidt, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2011. LAC / 2011 / 31120. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099371/100.

(110113555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Nexthouse 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.562.

L'an deux mille onze,

le vingt-huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Nexthouse 1 S.à r.l.» (la «Société»). une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 41 route d'Arlon, L-8211 Mamer,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 22 février 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 du 07 avril 2010, au capital social de cent cinquante mille euros (150'000.- EUR), divisé en trente mille (30'000) parts sociales de catégorie A, trente mille (30'000) parts sociales de catégorie B, trente mille (30'000) parts sociales de catégorie C, trente mille (30'000) parts sociales de catégorie D et trente mille (30'000) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La Société a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 151 562.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1. Monsieur Nunzio SCARPA, consultant, demeurant au 4, via Cesare Cantu, CH-6900 Lugano, Suisse,
2. Madame Françoise SCARPA, sans profession, demeurant au 4, via Cesare Cantu, CH-6900 Lugano, Suisse,

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

- 1) Monsieur Nunzio SCARPA, prénommé,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «Nexthouse 1 S.à r.l.», soit quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie A, quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie B, quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie C, quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie D et quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune,

à Madame Sandrine SCARPA, employée privée, née à Grenoble (France), le 04 février 1976, épouse séparée de biens de Monsieur Vincent ARTHUS, demeurant au 18A rue de la Chapelle, L-8017 Strassen,

ici personnellement présente et ce acceptant,

pour le prix de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR).

- 2) Madame Françoise SCARPA, prénommée,

déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société «Nexthouse 1 S.à r.l.», soit quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie A, quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie B, quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie C, quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie D et quinze mille (15'000) parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune,

à Madame Sandrine SCARPA, préqualifiée, cet acceptant également,

pour le prix de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR).

Ledit prix des deux cessions de parts sociales ci-avant réalisées d'un montant total de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) est payable aux échéances et manière convenues entre parties comme suit:

Un acompte de DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR), soit cinq pour cent (5%) du prix total, endéans les deux (2) mois de la signature du présent acte et le solde, soit la somme de CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (190'000.- EUR) endéans les deux (2) ans de la signature des présentes et sans intérêts jusqu'aux échéances convenues.

Ensuite Madame Sandrine SCARPA, prénommé, agissant tant en sa qualité de nouvel associé qu'en tant que gérant unique de la Société «Nexthouse 1 S.à r.l.» déclare expressément accepter les prédites cessions de parts sociales ci-avant documentées, conformément à l'article DIX (10) des statuts de la Société et déclare de même accepter au nom et pour compte de la Société, les mêmes cessions de parts sociales et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les prédites cessions de parts sociales se trouvant ainsi réalisées et acceptées de part et d'autre, il s'ensuit que désormais Madame Sandrine SCARPA, prénommée, est devenue propriétaire de toutes les trente mille (30'000) parts sociales de catégorie A, trente mille (30'000) parts sociales de catégorie B, trente mille (30'000) parts sociales de catégorie C, trente mille (30'000) parts sociales de catégorie D et trente mille (30'000) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, en sa qualité de seule et unique associée.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les personnes comparantes prénommées ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SCARPA, F. SCARPA, S. SCARPA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8446. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011097015/70.

(110109582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pamoja Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 155.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097047/10.

(110110028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ti Punch Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 106.929.

Extrait de l'assemblée générale du 20 juin 2011

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire ABAX AUDIT, à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 27761 de sa fonction et de nommer un nouveau commissaire la Fiduciaire WBM S.à r.l. avec siège social au 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette, R.C.S. Luxembourg B 48.900 jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2011.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011097148/17.

(110109632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.
